



Écho des villes

karaokés, salles de danse, discothèques et salles de jeux d'arcade, mais n'incluent pas les bars et les cafés Internet. Parmi eux, beaucoup sont d'ores et déjà placés dans l'illégalité par la décision. Mais le ministère de la Culture n'a pour l'instant pas expliqué ce qui adviendrait pour ces entreprises.

Le gouvernement chinois a entrepris une vaste offensive contre la pollution sonore, notamment en limitant le klaxon, ou les travaux dans les zones résidentielles. Le règlement sur les lieux de divertissement s'inscrit dans la même veine, et est motivé principalement par les plaintes des particuliers. ■

Avec la Charte de la vie nocturne, à Rouen la nuit est cool !

La Ville de Rouen et les bars s'engagent contre l'insécurité routière, la discrimination, la toxicomanie, l'alcoolisme et le tapage. Signée il y a un an, la charte de la vie nocturne prend son envol avec une campagne de sensibilisation lancée dans les 55 bars signataires.

La vie nocturne tient une place importante dans l'animation urbaine. Au travers des 120 établissements (bars, pubs, bowlings, billards...) de la ville, elle est synonyme pour Rouen de dynamisme et d'attractivité. Cependant, dans un centre-ville ancien et concentré comme celui de Rouen, elle génère parfois le mécontentement des habitants les plus proches.

Afin de concilier les intérêts des exploitants et des riverains, la Ville de Rouen a souhaité mobiliser les bars et s'engager à leurs côtés dans la Charte de la vie nocturne. Cette Charte a pour objectifs d'inciter les professionnels, avec l'aide des pouvoirs publics, à mettre en œuvre des actions de lutte contre l'insécurité routière - avec le soutien de la Préfecture -, la discrimination, la toxicomanie, l'alcoolisme et le tapage. La Charte accompagnera l'ensemble des professionnels concernés, leur clientèle et les pouvoirs publics afin de concilier les animations et le divertissement de nuit avec le respect de l'environnement et la tranquillité de chacun.

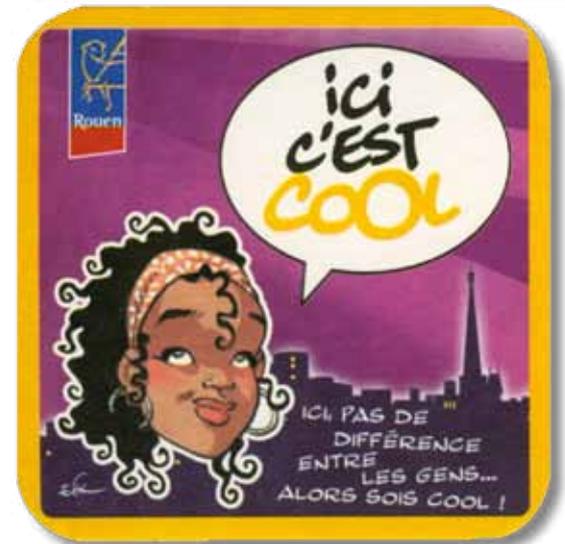
Afin de sensibiliser un public le plus large possible, la Ville lance une vaste campagne de communication, « A Rouen, la nuit c'est cool alors soit cool », qu'elle a choisi de traiter sur le mode de la bande dessinée et qui sera déclinée sur des affiches, des T-shirts, des sous-socks... Le slogan est véhiculé par quatre jeunes femmes ayant chacune un style différent : jean et baskets, jupe et lunettes ou encore blouson de moto et casque, afin que chacun ou chacune puisse reconnaître en elles sa tribu.

La Ville de Rouen souhaite ainsi affirmer sa position de médiateur dans la gestion de la vie nocturne. Elle s'engage, par son intervention, à contribuer au développement raisonné de la vie nocturne.

La Charte est d'ores et déjà signée par 55 établissements qui ont choisi de s'impliquer aux côtés de la Ville.

Le suivi et l'application de la Charte

L'application de la charte fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation par la



Commission du domaine public et de la vie nocturne composée :

- du représentant de la Ville de Rouen, assisté des services municipaux concernés,
- du représentant le Procureur de la République
- du représentant de la Police Nationale,
- des représentants des syndicats professionnels,
- de trois représentants des signataires de la charte désignés lors d'une assemblée générale.

Compétences de la Commission

Elle a pour rôle de mettre en application la Charte et de la faire évoluer.

Elle examine les demandes de dérogations horaires accordées à titre exceptionnel par le Maire et éventuellement donne un avis sur les demandes de dérogation horaires permanentes accordées par le Préfet pour les établissements ayant une vocation nocturne.

La commission est libre d'entendre toute personne morale ou physique qui, par sa compétence ou sa qualité, peut contribuer à la mise en œuvre et à l'amélioration de la charte à l'exclusion des fonctionnaires de Police Nationale. La commission prend en compte et



Ça va faire du bruit...

Du 18 novembre 2006 au 18 février 2007, les Conseils de quartier* de Rouen lancent une grande enquête sur le bruit à Rouen. L'enquête prend la forme d'un questionnaire largement diffusé (à télécharger). Avec le dépouillement de cette enquête, les Conseils de quartier souhaitent que soit reconsidérée au niveau de la Ville la problématique du bruit :

- Au niveau du Service Hygiène qui reprendra à son compte l'analyse des résultats, en vue de recherche de solutions, de moyens d'actions, de campagnes de sensibilisation.
- Au niveau des élus, pour qu'un vrai programme de lutte contre le bruit soit élaboré, dans une dynamique d'ensemble et de concertation entre tous les services.

Cela devrait se concevoir dans le cadre du plan « Rouen-Ville-Santé » et celui de « l'Agenda 21 » en faveur de l'environnement et du développement durable. Une initiative citoyenne, donc, qui pourrait avoir des répercussions sur la vie quotidienne des habitants de Rouen.

** Les conseils de quartier sont des structures de réflexion sur la vie des quartiers. Renouvelés tous les trois ans, ils sont des relais indispensables entre les habitants, les élus et les services de la Ville. Leurs réunions permettent de développer l'échange et le dialogue et de faire émerger des propositions, sur le cadre de vie notamment. Le service Démocratie locale assiste les conseils et fait le lien avec les services de la mairie. Chaque conseil bénéficie d'un budget pour la communication auprès de ses habitants. Il peut ainsi éditer une lettre d'information.*

étudie toute requête justifiée d'un ou des signataires tendant à la résorption d'une situation conflictuelle ou posant un problème particulier dans le cadre de la gestion des activités nocturnes des établissements, à l'exception des actions répressives déclenchées par la Police Nationale.

Les modalités de la surveillance visant à assurer l'ordre, la sécurité et l'hygiène publique sont évoquées lors de réunions trimestrielles de la commission, entre les forces de la Police Nationale et les services compétents de la Ville de Rouen, qui restent toutefois libres de leur pouvoir d'initiative.

Dans ce cadre, la Ville de Rouen alerte chaque fois que nécessaire les organisations professionnelles de faits jugés mineurs contraires à la réglementation des débits de boissons, qui pourraient être portés à sa connaissance. Cette procédure d'alerte, mise en place à titre préventif, permet à l'établissement signalé de se conformer aux obligations découlant de l'exercice de son activité.

Afin d'assurer une prévention permanente auprès de la population, la Commission peut décider d'actions de communication sur les enjeux de la présente charte auprès des

médias locaux écrits, télévisés ou radiophoniques.

Tout litige né de l'application de la charte sera arbitré devant la Commission, à l'exception de l'exercice des pouvoirs de police des autorités municipales ou de l'État. En dernier recours, la décision de l'autorité préfectorale est souveraine.

Les forces de sécurité de l'État et les services municipaux concernés de la Ville de Rouen sont concomitamment chargés du contrôle de l'application de la charte.

Éric Cesari, adjoint au Maire de Rouen chargé de la sécurité et de la prévention de la délinquance, en compagnie de Pascal Lemaitre, patron de l'Underground, élu au sein de la Commission du domaine public et de la vie nocturne et représentant les adhérents de la Charte, en présence de responsables d'établissements, de l'association des bars rouennais et du syndicat national des entreprises gaies, a présenté la Charte de la Vie nocturne, son esprit, la campagne de communication et ses outils le lundi 23 octobre à l'Underground, à Rouen.

www.rouen.fr